



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Allocations de troisieme cycle

Question écrite n° 36146

Texte de la question

M Raymond Marcellin demande a M le ministre delegue aupres du ministre de l'education nationale, charge de la recherche et de l'enseignement superieur, s'il ne conviendrait pas de verser les allocations d'etudes, non plus en debut de second trimestre mais des la rentree universitaire, c'est-a-dire au moment ou les familles doivent supporter le plus de frais.

Texte de la réponse

Reponse. - Il convient de rappeler qu'un certain nombre de dispositions ont ete prises pour que les etudiants percoivent leurs termes de bourse en temps utile. C'est ainsi qu'un arrete du 17 fevrier 1981 prevoit que les bourses d'enseignement superieur peuvent etre mises en paiement des le debut de la periode trimestrielle ou mensuelle au titre de laquelle elles sont dues. De plus, l'automatisation de la gestion de ces aides, mise en place depuis plusieurs annees dans certaines academies, est en cours d'extension. A l'avenir, cela devrait permettre d'accelerer l'etablissement des titres de paiement. En outre, une partie des credits des bourses d'enseignement superieur, au titre du trimestre octobre-decembre, est deleguee aux recteurs avant la rentree universitaire. Les ajustements au moyen de delegations complementaires interviennent au cours du trimestre en fonction des indications des recteurs sur les effectifs previsibles des boursiers, leur nombre reel n'etant connu qu'a la fin du mois de janvier. Des causes de retard peuvent neanmoins subsister au plan local pour des raisons touchant notamment aux calendriers d'inscription de certains etudiants bien que des mesures aient ete prises, en liaison avec les universites, afin d'ameliorer les procedures d'inscription des interessees ou pour des raisons relatives aux delais de verification des documents de paiement des bourses, ou aux transferts des dossiers d'une academie a une autre. Les etudiants concerns ne sont toutefois pas demunis puisqu'ils ont alors la possibilite de solliciter une avance sur bourse aupres des centres regionaux des oeuvres universitaires et scolaires.

Données clés

Auteur : [M. Marcellin Raymond](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36146

Rubrique : Bourses d'etudes

Ministère interrogé : recherche

Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 1988, page 542

Réponse publiée le : 7 mars 1988, page 1054